

## Et si on laissait faire Rome et Mgr Fellay

Author : spo

Categories : [Eglise en France](#), [Revue de presse](#)

Date : 3 janvier 2012



Le quotidien [La Croix](#) publie ce mardi 3 janvier une étrange « Tribune libre » intitulée : « *Le texte de la négociation de Rome avec les intégristes peut-il rester secret ?* ». On ne sait pas si le titre est de la rédaction ou s'il est des auteurs de la tribune. Au fond, peu importe, car il résume très bien la teneur de cette intervention.

Le texte en question nous apprend que Mgr Fellay est « *le représentant du courant intégriste* », une expression doublement fautive. Fausse d'abord parce que Mgr Fellay et la Fraternité Saint-Pie X (jamais mentionnée), dont il est le supérieur, ne se présentent jamais comme « intégriste » et qu'ils récusent ce terme, équivalent dialectique de ce qu'est le fascisme au plan politique : un « mot-bombe » qui atteint les personnes pour les détruire moralement. Fausse encore parce que l'Église catholique n'est pas l'Église anglicane ou le Parti socialiste. Elle n'est

pas organisée en courants.

Mais de manière plus grave, ce texte détourne la notion de « *sensus fidei* » en lui donnant une connotation et une portée démocratique qu'elle n'a jamais eue. Ici, le « *sensus fidei* » est perçu simplement comme « *la capacité qu'ont les fidèles à percevoir la vérité de la foi* », ce qu'il est assurément. Mais ce premier sens subjectif ne saurait suffire. « Percevoir » n'est pas « déterminer » ce qu'est la foi. C'est la recevoir. Ce premier sens subjectif se rattache lui-même à ce qu'a toujours cru l'Église et ce qu'elle enseigne. C'est la communion avec l'Église, le « *sentire cum ecclesia* » qui assure au « *sensus fidei* » qu'il ne dérive pas.

Le texte estime encore qu'il « *est maintenant question de savoir si le Magistère peut mettre en jeu le legs de Vatican II* » sous prétexte que « *l'éventuel retour des intégristes et l'interprétation de Vatican II concernent tous les catholiques* ». La question ne se pose doublement pas comme cela. Seul le Magistère a le pouvoir et les grâces nécessaires pour déterminer la catholicité ou le degré d'autorité des différents textes de Vatican II.

D'une certaine manière, oui, nous sommes tous concernés par la question de la pleine réconciliation avec la Fraternité Saint-Pie X et par la question posée par Vatican II. Mais nous ne le sommes pas au même niveau, avec la même autorité, avec la même légitimité que le Pape. C'est lui qui est le garant, et de la préservation de la doctrine catholique et de l'unité de l'Église. Il est le Souverain Pontife et, à ce titre, son pouvoir est directement universel et il n'a de compte à rendre à personne, sauf à Dieu.

Le texte en appel aux « *conférences épiscopales nationales* ». Mais c'est confondre la collégialité – le collège des évêques unis au Pape et sous l'autorité du Pape – avec une des structures qui n'est pas constitutives de l'épiscopat ou de l'Église dans son ensemble.

Enfin, rien ne dit que le texte de la négociation, pour reprendre l'expression utilisée, ne sera pas rendu public. Pour l'heure, laissons Rome et Mgr Fellay avancer sur ce sujet.

Au fait, j'allais oublier de dire un mot sur les signataires de ce texte. Il y a une éditrice, une journaliste, un conseil en management des systèmes d'information et un philosophe. Ils sont membres de la Conférence (auto-proclamée) des baptisé-e-s (sic) francophones. Leur but ? Faire comme si l'Église était une société comme les autres au sein de laquelle l'opinion publique (ou la minorité qui prétend la représenter) devait être prise en compte. Comme si Jésus-Christ était mort sur la Croix et Ressuscité le matin de Pâques pour sauver l'opinion publique.